
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Funambule,
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Funambule sise rue du Tombeux, 43, à 4801 Stembert est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Funambule est agréée pour exercer la mission suivante :
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.